

Date de convocation
et d'affichage:

11/03/2025

Nombre de délégués :

En exercice : 30
Présents : 17
Pouvoirs : 00
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-sept mars à 20 heures 30,
Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en
séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Etaient présents : PERRIAT Jacques, BAUCHERON Thierry, SIMON Frédéric,
SCHAEFER Claude, FOURNET Hervé, BRETON Jean, AUCLAIR Catherine,
LIGER Eric, suppléant de DIAZ Ramon, BERTHELOT Sébastien, CAPPELAERE
Marc, CASTEL Guillaume, DROUET Martial, EDON Michel, HESLOIN Patrice,
ARNAULT Odile, LOISON Thierry

Absents excusés : DUTHEIL Stéphanie, DUFAY Pierre, RATTIER François,
JAMES Eric, HOORELBECKE Laurence, MOUETTE Marie-Paule, GLORIA
Fabrice, LEFEVRE Dominique, GIRARD Pascal

Absents : HESLOIN Vincent, GOBBILLE Laure, WERQUIN-QUESNEY Isabelle,
LEVERRIER Christiane

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décision 20250327-21
Annule et remplace la décision 20250203-02

Objet : Indemnités de fonction des vice-présidents.

Le Comité syndical, hors la présence des vices présidents, après avoir été informé du montant maximum autorisé, après avoir pris connaissance des indemnités versées dans chacun des syndicats avant l'adhésion, décide :

- de maintenir les indemnités aux mêmes taux que ceux fixés précédemment dans chaque syndicat ;
- de fixer aux montants ci-dessous les indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Fonction	Nom et Prénom	Montant en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant Brut mensuel en € actuellement
1^{er} Vice-président	BAUCHERON Thierry	3.00 %	123.32 €
2^{ème} Vice-président	FOURNET Hervé	8.50 %	349.39 €
3^{ème} Vice-président	DROUET Martial	1.50 %	61.65 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,

Rémy RILLET

SMAEP GÂPRÉE-MOULINS

4 Route du Tertre
61390 LE CHALANGE